

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT**N ° II-550**présenté par
M. Eckert
-----**ARTICLE 58**

À l'alinéa 10, substituer au mot :

« visés »

le mot :

« mentionnés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.